



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Le gouvernement du Canada et le français sur Internet

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 1 de 10

Août 1999

Nota : Dans la présente publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

[Introduction](#)

[Méthodologie](#)

[Problématique](#)

- [L'importance d'Internet et le rôle du gouvernement du Canada](#)
- [L'utilisation du français sur Internet : quelques indicateurs](#)

[Initiatives canadiennes](#)

[Observations et recommandations](#)

- [Les politiques](#)
 - [Le cadre politique](#)
 - [La mise en œuvre d'une politique cadre](#)
 - [Le renforcement d'un axe de coopération internationale](#)
- [L'investissement](#)
 - [La traduction](#)

- [La numérisation](#)
- [L'accès aux contenus](#)
- [L'accès aux ressources](#)
- [Les outils linguistiques](#)
- [L'apprentissage des langues secondes](#)
- [Le soutien aux créateurs de contenus](#)
- [Le portail de la Francophonie](#)

[Conclusion](#)

[Liste des recommandations](#)

[Bibliographie](#)

[Annexe - Les institutions consultées](#)

Date de modification : 2012-03-06


Haut de la page

[Avis importants](#)



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Introduction

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 2 de 10

La *Charte canadienne des droits et libertés* consacre l'égalité de statut des deux langues officielles et la *Loi sur les langues officielles* confirme, par sa partie VII, la responsabilité qu'a l'ensemble des ministères et organismes fédéraux de contribuer à l'épanouissement des communautés de langue officielle.

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, la Commissaire aux langues officielles s'engage à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Or, ce soutien doit, à l'heure actuelle, passer par l'intervention de diverses technologies de la communication, allant de l'imprimé à la télévision, en passant par la radio et le cinéma. Dernier en date parmi ces technologies offertes au grand public, Internet est un facteur central de développement dans la société du savoir. Aussi Internet ne peut-il qu'influer de plus en plus sur l'évolution des langues officielles du Canada. En particulier, Internet peut influencer profondément l'organisation du gouvernement du Canada, sa façon de fournir des services et de communiquer avec les citoyens. La langue anglaise est prépondérante dans l'ensemble des réseaux électroniques, y compris sur Internet. Il importe donc que la Commissaire veille à ce que le français prenne toute sa place équitable dans les échanges reposant sur ce nouveau mode de communication et de publication.

D'entrée de jeu, l'égalité de statut des langues française et anglaise au Canada suppose l'engagement actif du gouvernement canadien afin de promouvoir un ensemble toujours plus vaste de contenus et de services en langue française sur Internet : « La place qu'occupent les contenus de diverses langues sur les inforoutes témoigne de la vitalité linguistique, culturelle, économique et politique des usagers¹. » Le gouvernement doit s'assurer que les usagers sont en mesure d'exprimer pleinement les diverses facettes de cette vitalité et que le Canada puisse faire valoir les avantages économiques de la dualité linguistique, notamment en ce qui a trait au développement des industries de la langue. Le présent rapport, ainsi que le suivi de l'étude sur Internet intitulé *L'utilisation d'Internet par les institutions fédérales*, visent à constituer des outils utiles à cet égard. Ils proposent au gouvernement fédéral divers moyens de favoriser, en vertu des responsabilités découlant de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, l'épanouissement, au Canada et dans la Francophonie, de la langue française sur Internet.

NOTES

1. Canada, *Les inforoutes et la Francophonie. Les inforoutes au service du développement*, Réflexion canadienne, Conférence des ministres responsables de l'autoroute de l'information, Préparé par Jacques Lyrette pour la Délégation canadienne, Montréal, mars 1997, p. 6.



ARCHIVÉE - Méthodologie

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 3 de 10

Afin de préciser les points sur lesquels le gouvernement fédéral devrait faire porter ses efforts pour bonifier les contenus et les services en français sur Internet, nous avons procédé à une revue de ses actions et de ses pratiques actuelles. En particulier, nous avons rencontré divers responsables de programmes de diffusion sur Internet dans plusieurs ministères qui jouent un rôle important à cet égard, dont le ministère du Patrimoine canadien, Industrie Canada, le Conseil national de recherches du Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous avons également pris contact avec le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, le Bureau de la traduction, le Musée canadien des civilisations, la Bibliothèque nationale du Canada et les Archives nationales du Canada.

Afin d'élargir la base de notre analyse et de définir plus clairement les facteurs pouvant freiner le rythme de diffusion de l'information fédérale sur Internet, le Commissariat aux langues officielles a réuni six groupes témoins à Ottawa, Montréal et Moncton où se retrouvaient des utilisateurs, des webmestres, des analystes et des gestionnaires de plusieurs ministères et organismes fédéraux. Les ministères et organismes suivants ont délégué des représentants à ces rencontres : l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence spatiale canadienne, Agriculture Canada, le Commissariat à l'accès à l'information, le Canadien national, Citoyenneté et immigration Canada, le ministère de la Défense nationale, Énergie atomique du Canada, Environnement Canada, Finances Canada, Pêches et Océans Canada, le ministère du Patrimoine canadien, la Société canadienne des postes, Ressources naturelles Canada, Revenu Canada, Santé Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Statistique Canada, Transports Canada et VIA Rail Canada. Outre l'analyse documentaire de plusieurs mémoires et études cités en bibliographie qui font notamment état d'études du gouvernement français et d'institutions de la Francophonie sur cette question, notre examen s'est aussi enrichi des entretiens que nous avons eus avec divers spécialistes de l'Internet.

[Page précédente](#) | [Table des matières](#) | [Page suivante](#)



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Problématique

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 4 de 10

A. L'importance d'Internet et le rôle du gouvernement du Canada

Le Canada et les autres pays industrialisés sont entrés dans une nouvelle économie fondée sur la connaissance, c'est-à-dire une économie basée sur la création, l'entreposage, la circulation, le partage et la vente de l'information et du savoir. Le Canada peut, dans ce contexte, faire valoir les avantages de la dualité linguistique dans le domaine de l'industrie de la langue et de l'économie du savoir. Ce savoir est, de plus en plus, étroitement lié à l'utilisation des technologies de l'information et, là encore, Internet constitue l'élément central de la « route du savoir universel », pour reprendre l'expression d'Alain Guillerrou, président-fondateur des Biennales de la langue française.

Les progrès des technologies de l'information et des communications, qui mènent à l'émergence des inforoutes, modifient notre façon de vivre : notre façon de travailler et de faire des affaires, notre façon d'éduquer, notre façon de nous informer, de faire de la recherche et de nous former, ainsi que notre façon de nous divertir².

Internet transforme également les rapports entre l'État et les citoyens. La création d'un espace public où s'échange l'information et d'un lieu de services à faibles coûts débouche sur une agora virtuelle propice à la participation accrue des citoyens, transformant ainsi les conditions de gouvernance de l'État. Cet accès à l'information par Internet contribue à renforcer la participation des citoyens à la vie démocratique, rend plus effectif le droit à l'information devenu essentiel afin de favoriser l'égalité des chances des citoyens et permet d'imaginer une meilleure transparence de l'administration publique.

Or, « [le] contrôle du développement et la qualité du contenu constituent les fondements de la société du savoir. Cette société se conjuguera également en français si une masse critique suffisante de produits et de contenus de langue française est rapidement atteinte³ ».

Qu'entendons-nous par contenus en français ? Cette expression correspond à une notion générique qui inclut l'ensemble des informations et des documents qui sont véhiculés en langue française, quelle que soit la forme qu'ils empruntent. En somme, toute page diffusée en français sur Internet contribue à l'accroissement de contenus en français auxquels ont accès non seulement les Canadiens, mais également les internautes de la Francophonie et du monde.

Ainsi, le gouvernement du Canada a une responsabilité particulière afin de favoriser la création et la diffusion d'une masse critique de contenus en français sur Internet, non seulement à cause des obligations qui lui incombent en vertu de la *Charte* et de la *Loi sur les langues officielles* et de sa participation à la Francophonie internationale, mais aussi en raison de l'importance économique, sociale, politique et culturelle de la participation équitable à l'émergente société du savoir des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise.

B. L'utilisation du français sur Internet : quelques indicateurs

Il reste beaucoup à faire pour créer une dynamique de plus en plus favorable à l'utilisation et à la promotion de contenus en français sur Internet. Une enquête de Statistique Canada indique que la proportion des résidents du Québec qui communiquent par ordinateur au cours d'un mois type n'est que de 26,2 p. 100, soit le niveau le plus bas au Canada. À titre de comparaison, la proportion en Alberta se situe à 45,1 p. 100⁴. De nombreux facteurs contribuent sans doute à ce retard. Le peu d'information et de services en français en est certainement l'un des plus importants. Cette différence dans les usages semble difficilement compatible avec l'engagement du pays envers la dualité linguistique et l'égalité de statut du français et de l'anglais.

Un rapport publié récemment indique que 31,2 p. 100 des internautes québécois affirment que « le fait de parler uniquement français est un obstacle à l'utilisation d'Internet⁵. » Les sondeurs ont aussi demandé aux répondants de préciser combien d'heures ils consacrent à la navigation dans le Web en français, en anglais ou dans une autre langue. Une importante majorité (66,9 p. 100, ou les deux tiers) des internautes assidus consultent surtout des sites en anglais. Quelles sont, par conséquent, les répercussions du manque de visibilité du français sur Internet ? Voici un élément de réponse.

[...] là se situe le réel danger : par sa simple présence, Internet force les cultures à se numériser et à se poser de bonnes manières sur les réseaux. Les cultures qui n'auront pas les moyens économiques d'effectuer cette transition s'en trouveront fortement pénalisées⁶.

Notes

2. *Idem*, p. 6.

3. François-Pierre Le Scouarnec, *Information et démocratie : enjeux pour les gouvernements et la langue française*, XVI^e Biennale de la langue française, Bucarest, 1995.

4. Canada, Statistique Canada, *Enquête sur l'utilisation d'Internet par les ménages*, Ottawa, 1998, Cahier 64-202.

5. *Internet : Accès et utilisation au Québec. Rapport d'enquête*, BSQ, CEFRIO, RISQ, Collection Infomètre, novembre 1998, p. 87.

6. Bruno Oudet et Jean-Claude Guédon, « Vers une écologie des langues ? » dans *Les Cahiers de Médiologie*, n^o 3, Gallimard, Paris, 1999, p. 20.

[Page précédente](#) | [Table des matières](#) | [Page suivante](#)



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Initiatives canadiennes

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 5 de 10

En 1994, le gouvernement du Canada annonçait dans le Discours du Trône son intention d'élaborer une stratégie canadienne pour l'autoroute de l'information. Peu après, plus précisément en mars de la même année, Industrie Canada mettait sur pied le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (CCAI) afin de conseiller le gouvernement relativement à une série de questions d'intérêt public, dont celles portant sur l'identité culturelle du Canada et concernant la transition du Canada vers une société de l'information et une économie du savoir. Les travaux du Comité et de ses groupes de travail, notamment celui sur la culture et le contenu canadiens, se fondent sur quatre principes directeurs : accès universel, abordable et équitable; choix du consommateur et diversité de l'information; compétence et participation des citoyens; ouverture et interactivité des réseaux. L'exercice a donné lieu à la publication, en septembre 1995, d'un rapport intitulé *Contact, communauté, contenu : Le défi de l'autoroute de l'information* contenant plus de 300 recommandations touchant un vaste éventail de questions et de préoccupations.

Dans ce rapport, le Comité recommande que la langue française occupe une place prépondérante sur l'autoroute de l'information. Les produits et services en français doivent être des composantes essentielles du contenu canadien :

Les politiques gouvernementales devraient stimuler, au moyen de mesures incitatives, la création et la production de contenus nouveaux et adaptés à la technologie de l'information, contenus qui répondent aux besoins particuliers du marché francophone canadien⁷.

Ainsi, bien que le Comité fasse état de la dualité linguistique, son rapport est lacunaire à cet égard. En effet, il néglige de traiter des difficultés particulières liées à l'utilisation de l'Internet en français. Le Commissaire aux langues officielles avait d'ailleurs souligné ces faiblesses au Premier ministre du Canada, arguant que la dualité linguistique devrait être l'un des principes directeurs du CCAI.

En 1996, le gouvernement fédéral donnait suite aux recommandations du Comité et dressait les grandes lignes du programme et des interventions du gouvernement dans un document intitulé *La société canadienne à l'ère de l'information : Pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle*. Ce document expose les mesures prises à l'échelle de l'administration fédérale pour aider le Canada à prendre la place qui lui revient dans une économie mondiale de plus en plus axée sur l'information et le savoir.

Entre autres engagements, le gouvernement fédéral a convenu d'élaborer une stratégie cohérente et globale sur le contenu culturel canadien, qui consisterait à « prendre diverses mesures pour appuyer la production, la distribution et

l'essor, au pays et à l'étranger, d'un contenu culturel reflétant la dualité linguistique et la diversité culturelle propres à la réalité canadienne⁸. » Cet engagement, bien que souhaitable, se limitait cependant à la seule dimension culturelle de la dualité linguistique.

Le rapport final de la deuxième étape du mandat du CCAI intitulé *Préparer le Canada au monde numérique*, publié en septembre 1997, fait une plus large place à la langue française que le rapport final de l'étape précédente.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient travailler étroitement avec l'industrie et en collaboration avec les collectivités francophones de tout le pays à l'élaboration d'une masse critique de contenus et de services en français sur Internet⁹.

Par suite de ce rapport, les ministres de l'Industrie et du Patrimoine canadien ont mis sur pied plusieurs groupes de travail dont, en avril 1997, le Groupe de travail sur la numérisation afin de cerner les principaux enjeux et proposer des mécanismes permettant d'accéder par voie électronique au contenu canadien. Dans son rapport déposé en décembre 1997, le Groupe de travail recommande, entre autres, « [d']augmenter le contenu numérique en français disponible en ligne et hors ligne. Présentement, le contenu numérique en français est insuffisant, bien que les institutions fédérales, conformément à la *Loi sur les langues officielles*, offrent au public de l'information et des services en français et en anglais¹⁰. »

Il est regrettable cependant que le gouvernement du Canada n'ait pas donné suite à ces recommandations. La présente étude vise à faire valoir auprès du gouvernement du Canada l'importance d'agir à cet égard.

Pour sa part, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a entrepris en juillet 1998 une vaste consultation afin d'étudier la possibilité de réglementer Internet. En mai 1999, le CRTC concluait à l'inutilité d'une telle réglementation, mais déplorait le trop peu de contenus canadiens de langue française sur Internet :

Des initiatives de financement pourraient s'imposer en particulier pour le marché des nouveaux médias de langue française, qui est beaucoup plus restreint que le marché de langue anglaise. [...] Chose peu étonnante, la proportion des contenus de langue française sur Internet est très faible par rapport aux contenus de langue anglaise¹¹.

Le gouvernement canadien a cependant pris d'autres initiatives. Le *Guide de l'Internet* du Secrétariat du Conseil du Trésor précise que les documents diffusés sur Internet sont considérés comme des publications. À ce titre, la *Loi sur les langues officielles* s'applique et les documents sur les sites Internet des ministères et organismes fédéraux doivent être diffusés en même temps en français et en anglais et être de qualité équivalente. Le suivi de l'étude sur Internet effectuée en 1996 par la Commissaire aux langues officielles et intitulée *L'utilisation d'Internet par les institutions fédérales* traite de cette question.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor estime à plus de 5 000 le nombre de sites fédéraux sur Internet; cela représente une énorme masse documentaire. À titre d'exemple, le site Strategis d'Industrie Canada, qui constitue le plus gros site d'affaires du Canada dans les deux langues officielles sur Internet, présente plus de 70 collections d'information, soit 750 000 pages de texte mises à jour régulièrement. Depuis son lancement en mars 1996, ce site a eu près de deux millions de visiteurs.

En fait, le gouvernement du Canada a consacré beaucoup d'efforts à la stimulation de la demande. La mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la connectivité en est une autre illustration : le Réseau scolaire canadien (Rescol) d'Industrie Canada a atteint son objectif, en mars 1999, de brancher toutes les écoles et les bibliothèques publiques du Canada. Cette remarquable réalisation fait du Canada, à cet égard, le chef de file des pays du G8.

Certaines mesures ayant pour but de stimuler l'offre de contenus ont également été prises. Mentionnons le Fonds pour le multimédia, mis en place en juillet 1998 avec un financement quinquennal de 30 millions de dollars, dont l'objectif est de soutenir le développement, la production et la mise en marché d'œuvres multimédias canadiennes dans les deux langues officielles. Ces œuvres seront en grande partie accessibles sur Internet, et les lignes directrices du programme stipulent que le tiers des fonds sont attribués pour des projets de langue française.

Soulignons également le Musée virtuel de la Nouvelle-France, qui se développe en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication de la France; le service Accès AMICUS de la Bibliothèque nationale du Canada, qui permet d'effectuer des recherches dans les deux langues officielles dans des millions de fiches bibliographiques; le

Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), qui offre sur Internet un service bilingue de référence et la description d'une multitude d'objets de l'inventaire national des collections des musées canadiens; le programme des Collections numérisées, responsable du contenu canadien des documents publiés sur Internet, qui a numérisé environ 10 p. 100 de contenu de langue française (il serait souhaitable que des lignes directrices garantissent une proportion plus acceptable de contenu français); le programme Franccommunautés virtuelles, doté d'un budget d'environ un million de dollars par an pendant trois ans, qui vise à élargir l'éventail de contenus et de services de langue française sur Internet, et, enfin, l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral pour la création du Centre international pour le développement de l'infrastructure en français (CIDIF).

À ces initiatives intérieures s'ajoutent celles liées à la place privilégiée qu'occupe le Canada parmi les pays membres de la Francophonie. Participant actif aux Sommets de la Francophonie, le Canada a mis en place des sites Internet en français dans 25 pays de la Francophonie. Les sites Internet de l'Agence de la Francophonie et de la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) ont été établis grâce à une initiative canadienne permettant ainsi les premiers maillages du réseau francophone multilatéral. Le gouvernement du Canada contribue également à l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF). Le VIII^e Sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Moncton en septembre 1999, sera l'occasion rêvée de poursuivre la promotion d'Internet au sein de cette tribune.

Aujourd'hui, le Canada doit s'orienter davantage vers des initiatives visant à stimuler l'offre. Les recommandations du présent rapport touchent particulièrement à cette dimension. Rappelons que la présence sur Internet de documents en d'autres langues, notamment en anglais, ne diminue en rien la possibilité de diffuser des documents en français. En effet, la capacité d'Internet est pratiquement illimitée, et les possibilités d'entreposage et d'accès ne cessent de croître. La multiplication constante du volume de documents de langue anglaise n'empêche en rien les autres langues, notamment le français, d'être présentes sur Internet. Toute nouvelle page en français sur Internet augmente l'offre pour l'ensemble des citoyens de la Francophonie et du monde. Dans cette perspective, il s'agit d'accroître l'éventail de contenus et de services en français afin d'encourager les internautes à effectuer de plus en plus de recherches sur Internet. Il faut aussi améliorer l'accessibilité de ces contenus et en éviter la marginalisation en ayant recours à des technologies de recherche et de navigation adéquates.

Notes

7. Canada, Industrie Canada, *Contact, communauté, contenu : Le défi de l'autoroute de l'information*, Rapport final (phase 1) du CCAI, Ottawa, septembre 1995, Recommandation 7.3, p. 34.
8. Canada, Industrie Canada, *La société canadienne à l'ère de l'information : Pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle*, Ottawa, 1996, p. 13.
9. Canada, Industrie Canada, *Préparer le Canada au monde numérique*, Rapport final (phase II) du CCAI, Ottawa, 1997, Recommandation 4.19, p. 60.
10. Canada, Industrie Canada, *Vers une nation axée sur le savoir*, recommandation 2.1 (b) ii, p. 28.
11. Canada, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Avis public radiodiffusion CRTC 1999-84, Ottawa, le 17 mai 1999, paragraphe 79, p. 3.

[Page précédente](#) | [Table des matières](#) | [Page suivante](#)



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Observations et recommandations

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 6 de 10

A. Les politiques

Le cadre politique

L'importance d'augmenter au Canada l'offre de contenus et de services en français sur Internet s'inscrit, rappelons-le, dans le contexte de l'égalité du français et de l'anglais telle qu'affirmée par la *Charte canadienne des droits et libertés* et par la *Loi sur les langues officielles*. Cette dualité linguistique suppose l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle.

Le gouvernement canadien a donc la responsabilité particulière de développer une masse critique de contenus et de services en français, c'est-à-dire un volume d'informations pertinentes et accessibles suffisant pour favoriser la création d'une dynamique menant à des échanges fructueux en langue française sur Internet. Le Canada joue un rôle clé dans la constitution de cette masse critique. Le CCAI l'affirme d'ailleurs : « Tous les aspects des politiques fédérales relatives à l'autoroute de l'information devraient viser à assurer une présence efficace du contenu de langue française¹². »

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 1

S'assure que tout cadre politique et toute action du gouvernement fédéral relatifs à l'Internet affirment la dualité linguistique comme l'un de ses principes directeurs et comportent l'obligation de créer un volume d'information d'une qualité et d'une pertinence suffisantes pour assurer des échanges fructueux en langue française.

La mise en œuvre d'une politique cadre

L'importance, la complexité et la rapidité de l'évolution d'Internet, conjuguées à la nécessité pour le gouvernement du Canada d'avoir une vue d'ensemble des initiatives fédérales, requièrent la consolidation des efforts actuels et à venir dans ce domaine.

Le gouvernement du Canada devrait élaborer [...] une stratégie plus dynamique, plus complète et mieux intégrée qui permettra d'offrir un plus large éventail de contenus canadiens de qualité, reflétant les

réalités culturelles distinctes et la dualité linguistique du Canada¹³.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement canadien n'a pas élaboré de stratégie précise à cet égard. Il n'a pas clairement désigné un ministère comme chef de file des politiques relatives au développement de contenus de langue française sur Internet. Bien sûr, le ministère du Patrimoine canadien assume déjà des responsabilités importantes en ce qui a trait à la présence de contenus canadiens dans les médias, et la responsabilité à l'égard des contenus en français sur Internet peut être perçue comme un prolongement logique de son mandat. Cependant, et notamment dans le but d'accroître l'efficacité de ses initiatives dans ce domaine, son rôle devrait être plus affirmé à cet égard.

La consolidation des efforts et la mise en place d'une stratégie gouvernementale intégrée nécessitent en particulier l'amélioration de la qualité de la communication entre les principaux intervenants ministériels. En effet, la rapidité de l'évolution technologique et, partant, les besoins changeants des ministères et organismes fédéraux en ce qui a trait à l'utilisation, à la promotion et aux logiciels nécessaires pour naviguer dans Internet, doivent faire l'objet de discussions, d'une réflexion commune et d'une décision concertée. À cette fin, le gouvernement pourrait mettre sur pied un forum interministériel permanent sur les meilleures pratiques reliées à l'Internet. Il pourrait également envisager, afin d'être en mesure de relever les nombreux défis que présente la mise en œuvre d'une politique cohérente, de faire appel à un groupe d'experts capables de lui fournir des avis de nature prospective sur l'incidence d'Internet sur l'écologie des langues officielles dans la société canadienne.

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 2

Élabore, d'ici le 1^{er} juillet 2000, une stratégie intégrée à l'égard de la présence et de la qualité de contenus et de services en français sur Internet et des mécanismes de contrôle visant à en assurer une mise en œuvre efficace.

Le renforcement d'un axe de coopération internationale

Outre les projets ponctuels lancés par le gouvernement du Canada -- par exemple l'implantation d'un site Internet dans 25 pays de la Francophonie -- nos consultations indiquent qu'il serait utile de renforcer la coopération du Canada avec les pays membres de la Francophonie afin d'assurer la cohérence et la permanence de la contribution canadienne sur le plan international. Cette coopération ne pourra, bien sûr, ignorer la place qu'il convient d'accorder aux contenus et services en français sur Internet. En effet, la question relative à la croissance de la langue française sur Internet revêt nécessairement une dimension internationale. Elle a retenu l'attention à plusieurs reprises : au Sommet de la Francophonie à Cotonou en décembre 1995, à la Conférence du G7 sur la Société de l'information à Bruxelles en février 1995, à la Conférence des ministres du Plan à Addis-Abeba en mai 1995, à la XVI^e Biennale de la langue française à Bucarest en août 1995, ainsi que lors de la Conférence des ministres responsables de l'autoroute de l'information à Montréal en mai 1997. Ces rencontres ont souligné, de diverses façons, l'importance de renforcer la coopération des États de la Francophonie en ce qui a trait aux technologies de l'information.

Le Premier ministre du Canada, le très honorable Jean Chrétien, mentionnait le 20 mars 1996 à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie :

La langue française est en effet un véhicule avec lequel de nombreux peuples ont tracé le chemin de leur histoire. À l'heure de la mondialisation, ce chemin est devenu une autoroute, celle de l'information. Le Sommet de Cotonou a répondu à ce défi et il a engagé résolument la communauté francophone mondiale sur l'autoroute de l'information.

Par cette action, la Francophonie a multiplié son potentiel d'interaction avec le reste de la planète en se donnant un meilleur accès à ce que d'autres ont à nous offrir, et en leur offrant en retour ce que nous avons de mieux. Notre langue pourra ainsi prendre la place qui lui revient.

Pour sa part, le Premier ministre français, Lionel Jospin, affirmait dans son discours à Hourtin en 1997 que la France doit entrer de plain-pied dans la société de l'information et que « l'Internet représente pour la Francophonie un espace à conquérir et un formidable outil de développement ».

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 3

Offre une vitrine de la dualité linguistique du Canada à l'échelle mondiale et à cette fin renforce l'axe de coopération avec les institutions et les États et les gouvernements membres de la Francophonie pour le partage du savoir et la complémentarité des projets afin que le français soit encore davantage une langue internationale d'accès à la culture et à la technologie.

B. L'investissement

Après nous être penchés sur des considérations d'ordre structurel, nos recommandations s'attardent à divers investissements qui permettraient d'accroître les contenus et les services en français sur Internet.

La traduction

Les résultats de nos consultations révèlent qu'à l'heure actuelle, un volume important de documents devant être diffusés sur Internet sont en attente par manque de ressources allouées à la traduction. Or, il est impératif, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, que les documents des institutions fédérales soient diffusés dans les deux langues officielles sur Internet.

Toutefois, les budgets consacrés à la traduction par les ministères et organismes fédéraux sont insuffisants. Nous avons été à même de constater, en effet, que l'absence des ressources nécessaires à la traduction des documents devant être diffusés sur Internet constitue un frein systématique à cet égard. L'augmentation des budgets s'impose si l'on veut accroître le volume des documents de langue française et de langue anglaise sur Internet.

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 4

Augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, l'expertise requise pour augmenter le volume et améliorer la qualité de traduction des documents des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet.

La numérisation

Plusieurs ministères fédéraux ont mis sur pied des programmes de numérisation, notons par exemple ceux de Radio-Canada, de l'Office national du film, du Musée des beaux-arts du Canada, du Musée canadien des civilisations, du Musée national des sciences et de la technologie, du Musée canadien de la nature, de la Bibliothèque nationale du Canada et des Archives nationales du Canada. Les documents sur lesquels portent ces programmes proviennent le plus souvent de fonds et de collections à valeur patrimoniale et nos consultations indiquent que des ressources supplémentaires sont nécessaires afin d'accélérer le processus de numérisation entrepris. Il importe donc que le gouvernement accroisse les ressources destinées à la numérisation de documents dans les deux langues officielles afin de favoriser la création d'une masse critique essentielle à l'économie du savoir.

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 5

Augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, la qualité et le volume de numérisation des documents de langue française des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet.

L'accès aux contenus

S'il doit en outre dégager plus de ressources pour accroître l'accès des Canadiens à ses divers domaines de compétence, le gouvernement du Canada devra, par la même occasion, créer sur Internet des portails fédéraux.

Un portail est : « plus qu'une simple connexion technique, il désigne la page d'accueil que tout utilisateur fait apparaître sur son écran lorsqu'il se connecte sur Internet. Il offre un mélange de services et de contenus, sorte d'épicentre des activités de l'utilisateur¹⁴. »

La présence de tels portails, aussi appelés sites tremplins, permet d'améliorer l'accès et l'organisation des nombreux sites fédéraux en matière d'art et de culture, de sciences et de technologies ou encore de finances et d'économie. Ce faisant, l'utilisation des sites fédéraux de langue française s'en trouverait accrue.

Ces portails s'avèrent particulièrement précieux dans le cas des renseignements de nature scientifique et financière. En effet, l'absence de portails dans ces domaines accentue les difficultés d'accès découlant de la faible quantité de documents de langue française. À l'opposé, en ce qui a trait au secteur des arts et de la culture, les difficultés d'accès sont liées à l'absence de liens entre un grand nombre de sites et de renseignements.

La création de portails fédéraux pourrait favoriser l'accès de la population à tout un ensemble d'informations détenues par les organismes sans but lucratif œuvrant dans ces domaines. Un bon portail doit impérativement être équipé d'un moteur de recherche. De plus, il importe que ce moteur soit muni de fonctionnalités de recherche avancées au point de vue linguistique, par exemple, la capacité de trouver les documents recherchés sans égard à la forme grammaticale des mots-clés de la requête (trouver chevaux lors d'une recherche avec le mot cheval), ni à la présence ou à l'absence d'accents, autant dans la requête que dans les documents indexés. Idéalement, les moteurs de recherche des portails devraient être multilingues, capables de trouver des documents en français et en anglais lors d'une recherche dans l'une ou l'autre de ces langues.

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 6

Crée un portail présentant l'ensemble des sites artistiques et culturels, économiques et financiers, et scientifiques et techniques du gouvernement du Canada et favorise l'établissement de nombreux liens électroniques avec les organismes sans but lucratif.

L'accès aux ressources

Des sites fédéraux présentent parfois, dans une langue seulement, des documents qui ne proviennent pas du gouvernement du Canada. Or, il existe une caractéristique du protocole HTTP sous-jacent au Web, la négociation de langue, dont l'implantation sur les serveurs des sites gouvernementaux permettrait que la version choisie par le serveur pour chaque requête soit en fonction des préférences linguistiques exprimées par le visiteur.

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 7

Améliore les serveurs Web des sites du gouvernement fédéral afin de prendre en compte la caractéristique de négociation de langue et facilite les recherches dans les deux langues officielles.

Les outils linguistiques

Divers ministères et organismes fédéraux ont mis au point un ensemble d'outils et de ressources de nature linguistique qui favoriseraient l'essor du français sur Internet. Mais ces ressources et outils ne sont pas mis à la disposition de l'ensemble de l'appareil fédéral puisque le gouvernement est tenu de les vendre.

Par exemple, des outils tels que les banques de terminologie, les modules de recherche bilingue, les logiciels spécialisés, dont ceux du Bureau de la traduction ainsi que diverses publications, ne sont pas disponibles gratuitement sur Internet.

Pourtant, malgré l'évolution multilingue d'Internet et la croissance exponentielle des documents de langue anglaise, il importe de pouvoir interroger en français les sites anglais et multilingues sur Internet s'il est vrai que la société de l'information est « une société de mots, de termes, de thesaurus et d'index, qu'il faut tenir à jour, interroger, connecter et interconnecter¹⁵. »

Le gouvernement du Canada doit donc se pencher sur certaines de ses politiques de gestion financières, en particulier les politiques de recouvrement de fonds imposés aux ministères et organismes, lorsqu'elles entrent en conflit avec la responsabilité de l'appareil fédéral de favoriser l'usage des langues officielles. Il importe dans ce cas de rappeler que la *Loi sur les langues officielles*, de par la volonté du législateur, a préséance d'application sur les autres lois fédérales.

L'accès à l'Internet en français ne va pas sans l'obligation d'accroître la recherche et le développement afin de mettre au point de meilleurs outils de transferts linguistiques notamment pour l'aide à la traduction, la traduction automatique et les recherches bilingues. À cet égard, le Conseil national de recherches du Canada devrait agir comme chef de file et bénéficier des investissements gouvernementaux requis afin de développer une masse critique de compétences dans ces domaines et ce, de concert avec les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, le secteur privé et les universités. Ces investissements permettraient de faire valoir les avantages économiques de la dualité linguistique canadienne et de développer encore davantage les industries de la langue.

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 8

Favorise la recherche et le développement d'outils linguistiques dans les deux langues officielles afin de développer encore davantage les industries de la langue du Canada.

Recommandation 9

Rende accessibles, sans frais, sur Internet, les banques de terminologie, modules de recherches bilingues et spécialisés, et outils de transferts linguistiques qui sont la propriété du gouvernement du Canada.

L'apprentissage des langues secondes

Le Canada possède des ressources et des compétences exceptionnelles en matière d'enseignement à distance et d'apprentissage des langues secondes. Il serait fort utile, pour accroître la présence du français sur Internet, de mettre à la disposition des usagers tous les renseignements pertinents sur les outils pédagogiques existant dans ce domaine. Le CCAI recommande à cet égard que : « La ministre du Patrimoine canadien [collabore] avec les ministres de l'Éducation afin de trouver des façons d'accroître la quantité de matériel pédagogique en langue française, original ou adapté, pour l'autoroute de l'information, et d'en améliorer la qualité.¹⁶ »

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 10

Développe, en collaboration avec tous les ministères et organismes concernés, une banque de ressources sur Internet pour l'apprentissage du français et de l'anglais, langues secondes.

Le soutien aux créateurs de contenus

Comme le soulignait le CRTC dans son avis émis en mai 1999 : « Les producteurs de nouveaux médias francophones doivent en moyenne absorber des frais de production plus élevés que leurs confrères de langue anglaise, parce qu'ils doivent souvent créer un produit dans les deux langues et élaborer des stratégies de marketing et de distribution plus dispendieuses, pour élargir leur marché. Les débouchés à l'exportation sont aussi plus limités dans le marché francophone.¹⁷ »

Le gouvernement canadien pourrait investir davantage afin de favoriser la croissance des industries et des sites communautaires relatifs à la production de contenus et de services en français et ce, par les meilleures méthodes disponibles : publicités, offres techniques, liens électroniques entre les sites gouvernementaux. À cette fin, le gouvernement du Canada doit élaborer une stratégie de communications fondée sur l'Internet.

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 11

Élabore et mette en œuvre une stratégie d'investissement afin de favoriser l'essor d'un secteur privé et des organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des contenus et des services de langue française.

Il reste encore beaucoup à faire afin de favoriser la connaissance réciproque des pays membres de la Francophonie. Il faudrait d'abord rendre plus accessibles sur Internet les nombreux profils géo-documentaires des pays de la Francophonie et ce, en concertation avec la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) et le Centre international francophone de documentation et d'information (CIFDI).

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 12

Constitue ou favorise la constitution d'un portail sur Internet afin de rendre plus facilement accessibles les informations sur les États membres de la Francophonie.

Notes

12. Canada, Industrie Canada, *Préparer le Canada au monde numérique*, p. 83.

13. Canada, Industrie Canada, *Préparer le Canada au monde numérique*, recommandation 5.1, p. 67.

14. Michel Cartier, *Les véritables enjeux derrière l'émergence des portails. Les nouvelles clientèles et les nouveaux marchés de l'économie du savoir*, mars 1999, p. 4.

15. Patrick Bloche, *Le désir de France. La présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'information*, Rapport au Premier ministre, Paris, Service d'information du gouvernement, décembre 1998, p. 103.

16. Canada, Industrie Canada, *Préparer le Canada au monde numérique*, p. 86.

17. Canada, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Avis public radiodiffusion CRTC 1999-84, paragraphe 79.

[Page précédente](#) | [Table des matières](#) | [Page suivante](#)



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Conclusion

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 7 de 10

Internet, qui relie de plus en plus les Canadiens entre eux, transforme à un rythme rapide la société canadienne et le gouvernement du Canada. Il importe que ces transformations reflètent l'égalité de statut du français et de l'anglais stipulée dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle visées par la partie vii de la *Loi sur les langues officielles*. En fait, les francophones du Québec, de l'Acadie, de toutes les provinces canadiennes et de la Francophonie internationale doivent s'approprier ce puissant moyen de communication et de développement culturel et économique que représente Internet.

Le gouvernement du Canada a consacré des efforts soutenus, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la connectivité, afin de donner accès à l'Internet au plus grand nombre de Canadiens. Des politiques et des investissements du gouvernement canadien sont aujourd'hui requis afin d'accroître sa contribution aux contenus et aux services en français sur Internet. La Commissaire aux langues officielles invite le gouvernement du Canada, par la présente étude spéciale, à élaborer et mettre en œuvre une stratégie afin de favoriser la création d'une dynamique d'utilisation en français d'Internet.

[Page précédente](#) | [Table des matières](#) | [Page suivante](#)



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Liste des recommandations

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 8 de 10

La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada :

Recommandation 1

S'assure que tout cadre politique et toute action du gouvernement fédéral relatifs à l'Internet affirment la dualité linguistique comme l'un de ses principes directeurs et comportent l'obligation de créer un volume d'information d'une qualité et d'une pertinence suffisantes pour assurer des échanges fructueux en langue française.

Recommandation 2

Élabore, d'ici le 1^{er} juillet 2000, une stratégie intégrée à l'égard de la présence et de la qualité de contenus et de services en français sur Internet et des mécanismes de contrôle visant à en assurer une mise en œuvre efficace.

Recommandation 3

Offre une vitrine de la dualité linguistique du Canada à l'échelle mondiale et à cette fin renforce l'axe de coopération avec les institutions et les États et les gouvernements membres de la Francophonie pour le partage du savoir et la complémentarité des projets afin que le français soit encore davantage une langue internationale d'accès à la culture et à la technologie.

Recommandation 4

Augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, l'expertise requise pour augmenter le volume et améliorer la qualité de traduction des documents des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet.

Recommandation 5

Augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, la qualité et le volume de numérisation des documents de langue française des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet.

Recommandation 6

Crée un portail présentant l'ensemble des sites artistiques et culturels, économiques et financiers, et scientifiques et techniques du gouvernement du Canada et favorise l'établissement de nombreux liens électroniques avec les organismes sans but lucratif.

Recommandation 7

Améliore les serveurs Web des sites du gouvernement fédéral afin de prendre en compte la caractéristique de négociation de langue et facilite les recherches dans les deux langues officielles.

Recommandation 8

Favorise la recherche et le développement d'outils linguistiques dans les deux langues officielles afin de développer encore davantage les industries de la langue du Canada.

Recommandation 9

Rende accessibles, sans frais, sur Internet, les banques de terminologie, modules de recherches bilingues et spécialisés, et outils de transferts linguistiques qui sont la propriété du gouvernement du Canada.

Recommandation 10

Développe, en collaboration avec tous les ministères et organismes concernés, une banque de ressources sur Internet pour l'apprentissage du français et de l'anglais, langues secondes.

Recommandation 11

Élabore et mette en œuvre une stratégie d'investissement afin de favoriser l'essor d'un secteur privé et des organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des contenus et des services de langue française.

Recommandation 12

Constitue ou favorise la constitution d'un portail sur Internet afin de rendre plus facilement accessibles les informations sur les États membres de la Francophonie.



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Bibliographie

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 9 de 10

ANDRIES, Patrick et YERGEAU, François, *Augmenter la présence du français sur l'Internet. Quarante pistes*, Alis Technologies, Montréal, mars 1995, 14 p.

BLOCHE, Patrick, *Le désir de France. La présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'information*, Rapport au Premier ministre, Paris, Service d'information du gouvernement, décembre 1998, 231 p.
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/994000906/0000.htm>

CARTIER, Michel, *Les véritables enjeux derrière l'émergence des portails. Les nouvelles clientèles et les nouveaux marchés de l'économie du savoir*, mars 1999, 20 p. <http://www.mmedium.com/cgi-bin/nouvelles.cgi?Id=2307/>

CANADA, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Avis public radiodiffusion CRTC 1999-84, Ottawa, le 17 mai 1999, paragraphe 79, p. 3. <http://www.crtc.gc.ca/frn/welcome.htm>

CANADA, Industrie Canada. *Contact, communauté, contenu : Le défi de l'autoroute de l'information*, Rapport final (phase I) du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, Ottawa, septembre 1995, 266 p.
<http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/ih01070f.html>

-- *La société canadienne à l'ère de l'information : Pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle*, Ottawa, 1996, 33 p.
<http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/ih01103f.html>

-- *Préparer le Canada au monde numérique*, Rapport final (phase II) du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, Ottawa, 1997, 212 p. <http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/ih01650f.html>

-- *Vers une nation axée sur le savoir : l'apport de la numérisation*, Groupe de travail sur la numérisation, 1997, 116 p.
<http://www.nlc-bnc.ca/8/3/>

CANADA, Institut canadien de l'information scientifique et technique, *Un plan d'entreprise pour le Réseau de connaissances scientifiques, Pour canaliser, accélérer et faire croître l'innovation canadienne*, février 1998, 32 p.
http://www.cnrc.ca/cisti/cisti_f.shtml

CANADA, *Les inforoutes et la Francophonie. Les inforoutes au service du développement*. Réflexion canadienne, Conférence des ministres responsables de l'autoroute de l'information, Préparé par Jacques Lyrette pour la Délégation canadienne, Montréal, mars 1997, 12 p.

CANADA, Statistique Canada, *Enquête sur l'utilisation d'Internet par les ménages, 1998*, Ottawa, 1998, Cahier 64-202.

DANZIN, André, *Pour une politique de promotion des « industries de la langue » et des « industries de l'information » basées sur l'informatisation du français*, Rapport présenté au Premier ministre par le Conseil supérieur de la langue française, Groupe de travail « Développement et valorisation du français. Traitement automatique et industries de la langue », Paris, 1992. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/>

Internet : Accès et utilisation au Québec. Rapport d'enquête, Bureau de la statistique du Québec (BSQ), Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO). Réseau interordinateurs scientifique québécois (RISQ). Collection Infomètre, novembre 1998, 195 p. <http://www.cefrio.qc.ca/>

La place des langues et cultures latines sur l'Internet, Agence de la Francophonie. -- Union latine. -- FUNREDES, 1998.

LEBERT, Marie-France, *Le multilinguisme sur le Web*, Université de la Sorbonne, Paris. Février 1999
<http://www.cefrio.qc.ca/ceveil.htm>

LE SCOUARNEC, François-Pierre, *Information et démocratie : enjeux pour les gouvernements et la langue française*, XVI^e Biennale de la langue française, Bucarest, 1995.

-- *Stratégie et plan d'action pour le développement de contenus d'expression française sur les autoroutes de l'information*, document de réflexion, 30 décembre 1996, Scientech, 39 p.

OUDET, Bruno et GUÉDON, Jean-Claude, « Vers une nouvelle écologie des langues ? », dans *Les Cahiers de Médiologie*, n^o 3, Gallimard, Paris, février 1999.

QUÉBEC, Conseil de la langue française, *Avis sur les industries de la langue dans la société de l'information*, décembre 1994.

QUÉBEC, Roy, Réjean (avec la collaboration de Pierre Georgeault), *L'inforoute en français : un portrait québécois*, Conseil de la langue française, Québec, 1998, 134 p.

SAVOIE, Donald, *Collectivités minoritaires de langues officielles : Promouvoir un objectif gouvernemental*, octobre 1998, p. 11-15.

[Page précédente](#) | [Table des matières](#) | [Page suivante](#)



ARCHIVES

English

Accueil

Nous joindre

Aide

Recherche

canada.gc.ca

ARCHIVÉE - Annexe - Les institutions consultées

Avertissement La [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#) remplace ce contenu. Cette page Web a été archivée parce que les Normes sur la normalisation des sites Internet 2.0 ont été annulées.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

Page 10 de 10

Affaires étrangères et Commerce international
Agence de promotion économique du Canada Atlantique
Agence canadienne d'inspection des aliments
Agence de la francophonie
Agence spatiale canadienne
Agence universitaire de la francophonie
Agriculture Canada
Archives nationales du Canada
Banque internationale d'information sur les États francophones
Bibliothèque nationale du Canada
Bureau de la traduction Canada
Canadien national
Centre international pour le développement de l'inforoute en français
Citoyenneté et immigration
Commissaire à l'accès à l'information
Conseil des arts du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Défense nationale
Développement des ressources humaines Canada
Énergie atomique du Canada
Environnement Canada
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Finances Canada
Industrie Canada
Institut canadien de l'information scientifique et technique
Musée canadien de la guerre
Musée canadien des civilisations
Musée virtuel de la Nouvelle-France
Patrimoine canadien

Pêches et Océans Canada
Radio-Canada
Ressources naturelles Canada
Revenu Canada
Santé Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor
Société canadienne des postes
Statistique Canada
Transport Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
VIA Rail Canada

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1999
No de cat. : SF31-39/1999
ISBN : 0-662-64323-2

[Page précédente](#) | [Table des matières](#)

Date de modification : 2012-03-06


Haut de la page

[Avis importants](#)